
BILAN DE MANDAT

Pierre Boileau sénateur de la Meurthe-et- Moselle

Mandat en cours, ouvert en avril 2026 – arrêté au 22 septembre 2026

0

AMENDEMENTS
DÉPOSÉS EN PROPRE

0

AMENDEMENTS
ADOPTÉS

0

RAPPORTS SIGNÉS

0

QUESTIONS AU
GOUVERNEMENT

Depuis avril 2026, Pierre Boileau n'a déposé aucun amendement en son nom propre, cosigné 7 amendements de collègues, signé 0 rapport et posé 0 question au Gouvernement.

1 Les votes

Le vote de Pierre Boileau a été enregistré dans 108 des 114 scrutins publics de son mandat, soit 94.7 %.

Comment lire ce taux. Au Sénat, les scrutins publics ordinaires sont émis par délégation de vote au nom du groupe. Un taux de 100 % atteste que le vote a été exprimé pour le sénateur, non qu'il siégeait en séance ce jour-là. Les indicateurs d'initiative — amendements, rapports, questions — et le nombre de réunions de commission décrivent plus fidèlement le travail individuel.

Sur les 108 scrutins où Pierre Boileau a voté pour ou contre, son vote coïncide avec la position majoritaire de son groupe 100.0 % du temps (0 écart).

2 La comparaison

Les mandats n'ont pas tous la même durée : un sénateur de la série 2 siège depuis octobre 2020, un sénateur de la série 1 depuis octobre 2023. Comparer des totaux de mandat reviendrait à comparer des durées. Ce tableau se limite donc à la fenêtre que tous les sénateurs en fonction ont vécue, octobre 2023 – aujourd'hui.

INDICATEUR	PIERRE BOILEAU	MÉDIANE DU SÉNAT	RANG
Amendements déposés en propre	0	80	337 ^e / 348
Amendements adoptés	0	15	328 ^e / 348
Rapports signés	0	5	302 ^e / 348
Questions au Gouvernement	0	30	342 ^e / 348
Votes enregistrés aux scrutins publics	94.7 %	98.7 %	334 ^e / 347

6 La présence en commission

INSTANCE	RÉUNIONS DEPUIS AVRIL 2026
Séances publiques	37
Réunions de commission	14
Autres instances	2

7 Méthode et sources

Toutes les données proviennent des fichiers ouverts du Sénat (data.senat.fr) : scrutins publics, amendements, questions, rapports et agenda parlementaire. Les totaux de ce bilan sont bornés à la date de début de mandat de Pierre Boileau ; la comparaison porte sur la fenêtre commune octobre 2023 – aujourd'hui, seule période vécue par tous les sénateurs en fonction.

Un amendement est compté « en propre » lorsque Pierre Boileau en est l'auteur principal, et « cosigné » lorsqu'il figure parmi les coauteurs. Les positions de vote sont celles publiées par le Sénat, délégations de vote comprises : elles ne mesurent pas la présence

physique en séance.

Document établi par NosParlementaires à partir de données publiques, reprise libre en citant la source. Bilan actualisé et détail des votes sur nosparlementaires.fr/senateur/pierre-boileau/bilan